

MAIRIE
De
SALVIAC



COMPTE-RENDU

Du conseil municipal du 14 mars 2018.

Présents : Alain Faucon, Anne-Marie Delpesch, Xavier Leglaive, Elisabeth Ménadeau, Viviane Iragnes-Colin, Christian Doby, Maïté Souriat, Philippe Ruscassie, Hélène Bureau, Philippe Balat, Christian Farguet, Ingrid Puyo.

Absent excusé : Catherine Benazeraf (procuration)

Absents : Marcel Paul, Bernard Gay

Secrétaire de séance : Elisabeth Ménadeau

Ordre du jour :

1. **Motion de soutien de la Fédération des pharmaciens d'officines (délibération)**
2. **Projet d'avenant de mise à disposition à la Communauté de communes (contrat d'assurance) (délibération)**
3. **Déversement des eau usées non domestiques de la Ferme du Bouyssou dans le réseau public (délibération)**
4. **Transfert de la compétence assainissement au SMDE 24 (délibération)**
5. **Convention avec la ville de Gourdon relative à la participation des frais scolaires 2017 – 2018 (délibération)**
6. **Remplacements de lanternes (délibération)**
7. **Acte d'engagement des honoraires concernant la voie de contournement du collège (délibération)**
8. **Subventions 2018 aux associations (délibération)**
9. **Recensement de la population 2018**
10. **Comptes administratifs 2017 (délibération)**
11. **Mise à disposition d'animateurs de la Communauté de communes Cazals-Salviac dans le cadre des rythmes scolaires (délibération)**
12. **Questions diverses**

1. **La motion est votée à l'unanimité.**

2. La mise à disposition des bâtiments des écoles primaire et maternelle à la communauté de communes entraîne que celle-ci prenne à sa charge l'assurance des dits bâtiments. Le projet d'avenant est voté à l'unanimité.
3. Le déversement des eaux usées de la Ferme du Bouyssou dans le réseau public donne lieu au paiement d'une redevance de 29910€ pour 2018, versée à la SOGEDO, à porter au budget assainissement de la commune. Le conseil vote à l'unanimité.
4. Une délibération de principe est adoptée à l'unanimité pour envisager le transfert de la compétence assainissement au syndicat de l'Eau de la Dordogne (SMDE 24) à compter du 01.01.2019.
5. Deux élèves résidant à Salviac sont inscrits à « l'unité locale d'inclusion scolaire » de Gourdon. La convention est validée par le conseil pour les frais scolaires au titre de l'année scolaire 2017/2018 pour un montant de 1230,92€.
6. Le conseil entérine le remplacement de trois lanternes rue Basse et rue des Ecoles.
7. Le cabinet AGEFAUR assurera la maîtrise d'œuvre de la voie de contournement du collège. Le boucage de la route de contournement est réalisé par la CCCS, l'aire de stationnement des bus (20976€) par la commune ; les travaux concernant la captation des eaux pluviales sur le site est pris en charge par la commune.
8. Le conseil délibère sur l'attribution de subventions annuelles aux associations de la commune, pour un montant total de 17765€. Les associations bénéficiaires et celles dont les demandes n'ont pas été retenues seront informées dans les meilleurs délais.
9. Le travail de recensement, piloté par J-J. Villars et confié à Catherine Grillo (coordonnatrice) et à trois agents recenseurs : Louise Baros, Guy Lemarquier, Mathieu Simon a été bien mené. Les chiffres définitifs donnés par l'INSEE ne sont pas encore connus mais les premières estimations prouvent que la population se maintient malgré les nombreux décès en 2017/2018.
10. Les comptes administratifs 2017, votés à l'unanimité, feront prochainement l'objet de diffusion de la note de présentation brève et synthétique dans le bulletin municipal (distribué vers le 10 avril) et sur le site Internet de la commune .
11. Une délibération est adoptée par le conseil municipal autorisant M. le Maire à signer un avenant à la convention entre la commune de Salviac et la communauté de communes Cazals-Salviac pour la mise à disposition de personnel du service animation pour le temps périscolaire.

Questions diverses :

- Viviane Iragnes-Collin fait le point du projet de centre de santé et annonce que la commission départementale a statué sur l'octroi de la DETR de 30% du budget et pourrait envisager 10% supplémentaires. Les travaux devraient débuter courant avril. Le travail de recrutement d'un chargé de mission de coordination a débuté (CCCS). Une annonce de recrutement d'un médecin devrait être diffusée prochainement et le Dr Mazières va accueillir début mai un interne en stage (qui sera logé dans un studio mis à disposition par la commune). Ce dossier est traité depuis 8 ans !
- la présence de parents d'élèves du collège Emile Mompert a permis l'éclaircissement de nombreux points sur le problème de la halle de sports: la porte de secours est conforme à la réglementation après un réglage mineur ; le devis de réparation et remise en peinture du couloir et des vestiaires a été accepté et les travaux interviendront pendant les prochaines vacances scolaires ; l'étude de chauffage avoisine les 40.000€, comme la réfection du sol ; la demande d'isolation du toit paraît irréalisable, la charpente n'étant pas conçue pour recevoir un poids supplémentaire. Le maire a cependant rappelé l'alternative envisagée

(sous réserve d'obtention des subventions demandées), d'une salle de gymnastique chauffée à proximité de la piscine Par ailleurs la communauté de communes a mis au budget 2018 l'achat de matériels demandés par les enseignants. La prise de compétence par la CCCS doit faire l'objet d'une étude.

- **Le conseil délibère pour autoriser les démarches visant à doter l'accueil de la mairie et l'accueil de la piscine de lecteurs de cartes bancaires.**
- **Le conseil acte la mise en location après travaux d'un appartement T1 de 54m2 au 4 rue du Cayre pour 310€ de loyer, et 20€ de charges mensuelles (TOM et entretien chaudière)**

Le Maire

Alain Faucon